

Une demandeuse
d'asile et son
enfant reçoivent
des soins médicaux
dans un centre
d'accueil de Fedasil
en Belgique.

Albanie
Allemagne
Andorre
Autriche
Belgique
Chypre
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni de Grande Bretagne et
d'Irlande du Nord
Saint-Marin
Saint-Siège
Suède
Suisse



Europe septentrionale, occidentale et méridionale

| FAITS MARQUANTS |

- Le HCR a travaillé étroitement avec les gouvernements européens pour garantir l'accès aux procédures d'asile des personnes fuyant les événements en Afrique du Nord et en quête de protection, particulièrement en Italie et à Malte, où ont débarqué beaucoup de personnes recueillies dans la Méditerranée. En plus des personnes reçues à l'intérieur des frontières des États européens, des places de réinstallation pour quelque 1 370 réfugiés en Afrique du Nord ont été trouvées dans dix pays européens.
- La Grèce a reçu un ferme appui du HCR dans son entreprise de réforme du régime d'asile. La tâche était ambitieuse dans le contexte de la crise économique que traverse le pays. Avec des décisions importantes des tribunaux soulignant la vulnérabilité des demandeurs

d'asile, notamment en vertu des règlements Dublin, le HCR a redoublé d'efforts pour soutenir le renforcement des capacités, la solidarité et le partage des responsabilités entre les États de la région. Cela incluait le transfert au sein de l'Union européenne de 230 réfugiés depuis Malte en 2011, dans le cadre du projet EUREMA I.

- Le HCR a continué d'aider à relever la qualité des régimes nationaux d'asile. Les conclusions du projet *Further Developing Quality*, qui a été financé par l'Union européenne et auquel 12 États membres de l'Union européenne ont participé, ont été présentées aux gouvernements et à d'autres acteurs lors d'une conférence organisée à Bruxelles en septembre. Le HCR a également achevé un projet destiné à améliorer la qualité du régime d'asile en Suède.



- Dans le cadre des commémorations du 50^e anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, le HCR a intensifié son travail avec les gouvernements sur la question. Des recherches sur l'apatridie ont été publiées aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, et un séminaire de promotion des procédures relatives à l'apatridie, organisé à Bruxelles en juillet, a compté sur la participation de représentants de plusieurs gouvernements européens. La Belgique et le Luxembourg se sont engagés à ratifier la Convention de 1961.
- Le HCR a trouvé de nouvelles manières d'aider les enfants séparés et non accompagnés et a commencé un projet en 2011 pour identifier et assister 550 enfants déplacés non accompagnés et séparés en France, en Grèce et en Italie avec des activités de proximité et des centres d'accueil.
- Le lancement de la deuxième phase d'un projet conjoint de réinstallation avec l'OIM et la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) avait pour but de renforcer les capacités locales de réception et d'intégration des réfugiés. Dix-sept pays y ont participé et ont partagé leurs expériences, leurs connaissances et leurs compétences techniques sur la réinstallation. Une évolution importante à cet égard a été l'annonce par l'Allemagne d'un nouveau quota annuel de réinstallation de 300 places.

Environnement opérationnel

Les pays de la sous-région ont à nouveau reçu la grande majorité des demandes d'asile en Europe. Le nombre global de demandes en 2011 a été légèrement supérieur à celui de 2010. S'il y a eu un recul dans le nombre de demandes dans certains pays, d'autres, comme les États baltes, ont enregistré une nette augmentation.

Si une proportion relativement modeste des personnes ayant fui l'Afrique du Nord sont venues en Europe, la plus forte hausse observée en 2011 se rapportait aux arrivées en provenance de Tunisie et de Lybie. C'est l'Europe méridionale qui a connu le plus fort accroissement relatif causé par les événements en Afrique du Nord, et elle a reçu près de 67 000 demandes d'asile

en 2011, soit 87 pour cent de plus qu'en 2010. En 2011, on a noté un changement dans les arrivées qui s'effectuaient auparavant principalement aux frontières maritimes et qui se sont produites en nombre croissant à la frontière terrestre entre la Turquie et la Grèce, dans la région d'Evros.

La crise économique qui a touché particulièrement durement certains pays européens a fait pression sur les gouvernements pour réduire le plus possible les coûts de l'asile. Des coupes budgétaires ont sabré dans des ressources déjà limitées pour l'aide juridique, les conditions d'accueil, l'appui aux demandeurs d'asile vulnérables et l'intégration. Dans beaucoup de pays, les préoccupations sur la crise économique et les événements en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ont aussi influencé les débats sur la migration. La persistance de sentiments opposés à l'immigration a aminé la volonté politique de maintenir ou d'élargir l'espace de l'asile.

Le nombre de personnes entrant clandestinement en Europe a diminué ces dernières années, même par le biais des trafics et de la traite, pourtant le discours public n'a souvent guère fait la différence entre les demandeurs d'asile et les migrants clandestins sans besoins de protection. En durcissant le contrôle aux frontières et la gestion des migrations, les États de la région risquent d'entraver l'accès au territoire et aux procédures d'asile pour les personnes en quête de protection internationale.

Le HCR a travaillé étroitement avec ses homologues gouvernementaux et un vaste éventail de partenaires aux niveaux national et européen. Des liens solides avec les ONG nationales ont été maintenus dans tous les pays, alors que ses rapports avec l'OSCE ont aidé le HCR à se centrer notamment sur la notification et le suivi des crimes de haine ainsi que sur les réponses aux victimes de la traite. Outre une liaison bien établie avec le Conseil de l'Europe sur les questions relatives aux droits de l'homme pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, le HCR a aussi coopéré avec les institutions du Conseil pour faire mieux connaître l'intégration et les solutions durables.

L'engagement de l'Union européenne d'établir un régime d'asile européen commun a été un moteur essentiel de la politique en matière d'asile dans la région. À cet égard, la Cour

de justice de l'Union européenne acquiert de l'importance dans l'interprétation du droit régional en matière de réfugiés, comme la Cour européenne des droits de l'homme qui a publié plusieurs décisions clés en 2011 sur des questions relatives à l'asile.

En plus de son engagement avec les tribunaux, le HCR a travaillé étroitement avec les institutions de l'Union européenne, ainsi que les organismes spécialisés tels que le Bureau européen d'appui en matière d'asile, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex) et l'Agence des droits fondamentaux. Le but d'ensemble était de promouvoir les objectifs du HCR en matière de protection et le respect des lois internationales et européennes sur l'asile.

Si les pays européens ont continué d'enregistrer des différences de taille dans les taux de reconnaissance des demandeurs d'asile, ils ont compris qu'il était nécessaire de garantir la cohérence et la qualité des normes de traitement afin d'assurer la viabilité d'un régime d'asile européen commun. Les conditions de réception sont demeurées préoccupantes dans certains pays, avec beaucoup de demandeurs d'asile sans domicile fixe ou dépourvus de ressources. De plus, le recours accru à la détention, parfois dans des conditions inadaptées et pour des motifs non régulés par la loi, a nécessité un surcroît d'attention.

Réalisations et impact

Tout au long de 2011, le HCR s'est efforcé d'assurer l'accès au territoire et aux procédures d'asile, la réinstallation dans les pays européens et l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale.

Consolider l'appui à la protection des réfugiés

Pendant l'année, les bureaux du HCR en Europe ont mis à profit les commémorations des conventions relatives aux réfugiés et aux apatrides pour braquer les projecteurs sur la situation particulière des demandeurs d'asile, des réfugiés, des apatrides et d'autres populations relevant de la compétence de

l'Organisation. En plus du lancement mondial de la campagne « 1 », le HCR en Europe a décrit 60 ans de protection des réfugiés à travers les récits de la vie de 60 réfugiés en Europe depuis 1951. La Journée mondiale du réfugié a favorisé la prise de conscience des questions relatives aux réfugiés dans toutes les capitales. Des projets visant précisément à lutter contre les préjugés et le racisme ont été mis en œuvre en Grèce et en Italie.

Les apatrides ont aussi été au centre d'activités de sensibilisation. Des discussions et des rapports analytiques ont visé des décideurs, alors que des événements publics étaient organisés en Espagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni pour démontrer l'impact de l'apatridie sur la vie des gens.

Accès au territoire et qualité des régimes d'asile

L'accès au territoire par les frontières terrestres ou maritimes est demeuré une préoccupation majeure pour le HCR. Après l'arrivée de quelque 56 000 personnes originaires d'Afrique du Nord, principalement en Italie, le HCR a collaboré étroitement avec les autorités pour recenser celles qui avaient besoin d'une protection. En Italie, il a renforcé sa présence dans les lieux des nouvelles arrivées et a participé aux commissions supplémentaires sur l'éligibilité créées pour répondre à l'augmentation des arrivées depuis l'Afrique du Nord. Le HCR a aussi recruté de nouveaux partenaires pour faire campagne en faveur d'un sauvetage rapide en mer : pourtant, en dépit de ces efforts, on estime que près de 2 000 personnes ont perdu la vie en tentant de traverser la Méditerranée pour se rendre en Europe.

Le HCR a continué son travail de liaison avec Frontex, en surveillant les opérations conjointes et en menant des visites opérationnelles dans des aéroports sélectionnés à travers l'Union européenne. L'accès au territoire européen aux frontières terrestres figurait parmi les priorités du HCR dans les pays baltes, où des accords de surveillance des frontières ont été mis en place avec des partenaires en Lettonie et Lituanie.

Le HCR s'est associé aux institutions européennes et aux autorités nationales pour renforcer le cadre juridique et pratique de la protection. Dans le cadre de ces activités, il a réalisé une étude comparée de l'application de l'article 15c de la Directive de

Budget et dépenses en Europe septentrionale, occidentale et méridionale | dollars E.-U.

Pays		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
Belgique - Bureau régional¹	Budget	12 354 702	1 306 944	13 661 646
	Dépenses	11 067 994	1 264 087	12 332 081
Italie - Bureau régional²	Budget	18 920 412	81 473	19 001 885
	Dépenses	13 873 225	71 144	13 944 369
Espagne	Budget	1 384 762	234 190	1 618 952
	Dépenses	1 203 065	196 171	1 399 236
Suède - Bureau régional³	Budget	2 308 975	469 541	2 778 516
	Dépenses	1 693 123	332 643	2 025 766
Activités régionales	Budget	3 735 563	0	3 735 563
	Dépenses	2 168 429	0	2 168 429
Budget total		38 704 414	2 092 148	40 796 562
Total des dépenses		30 005 836	1 864 045	31 869 881

¹ Inclut les activités en Autriche, en France, en Allemagne, en Irlande, aux Pays-Bas, du Bureau de liaison en Suisse et au Royaume-Uni.

² Inclut les activités en Albanie, à Chypre, en Grèce et à Malte.

³ Inclut les activités au Danemark, en Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie et Norvège.

l'Union européenne sur les conditions que doivent remplir les personnes fuyant la violence systématique dans un conflit armé. L'importance du rapport final, *Safe at Last? Law and Practice in Selected EU Member States with Respect to Asylum-Seekers Fleeing Indiscriminate Violence*, a été largement reconnue par les États et d'autres parties prenantes.

Le HCR a également affirmé son soutien à l'élaboration de normes de protection par l'engagement auprès des tribunaux compétents. Deux jugements dans des affaires où le HCR est intervenu comme tierce partie—*MSS c. Belgique et Grèce* devant la Cour européenne des droits de l'homme et *NS et ME* devant la Cour de justice de l'Union européenne—ont eu un impact particulier sur certains aspects du régime d'asile européen commun et du Règlement Dublin en particulier.

Avec l'appui financier de l'Union européenne et de l'Espace économique européen, le HCR a collaboré à la définition du régime d'asile grec et à la mise en œuvre des procédures d'asile dans le cadre de la nouvelle législation. Il a contribué substantiellement à l'application du Plan d'action grec sur la gestion des migrations et la réforme de l'asile en déployant du personnel pour soutenir la première instance de la procédure d'asile. Il a aussi participé à des comités de recours, fourni des informations sur le pays d'origine et formé les décideurs et les personnes chargées des entretiens avec les demandeurs d'asile. Ces activités ont permis d'améliorer sensiblement la qualité de la procédure d'asile, mais des écueils non négligeables demeurent.

Le HCR a également soutenu des programmes destinés à relever la qualité des régimes d'asile en Autriche, au Royaume-Uni et en Suède. En Allemagne, il a épaulé les autorités dans les décisions sur les plaintes des survivants de la violence sexuelle et sexiste. Il a aussi achevé avec succès le projet *Further Developing Quality*, qui avait pour but d'améliorer les procédures d'asile dans les pays d'Europe centrale, ainsi qu'en Allemagne, en Autriche, à Chypre, en Grèce, en Italie, au Portugal et au Royaume-Uni. Les résultats du projet seront utilisés pour le travail futur sur l'assurance qualité. Le HCR est demeuré engagé dans la procédure d'asile en Autriche, en Espagne, en France et en Italie.

Les conditions de réception des demandeurs d'asile sont restées un motif de préoccupation. Des solutions de substitution de la détention ont été promues en Belgique, en Estonie, en Lettonie et en Lituanie. Le HCR a aussi prôné des normes

appropriées d'accueil en Belgique, en France et au Luxembourg, où une augmentation des demandes a mis en lumière des lacunes importantes.

Les mesures de renforcement des capacités dans 12 pays ont consolidé des domaines précis de la protection couvrant les personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transsexuelles et intersexuelles, ainsi que les femmes vulnérables, les victimes de la traite et les enfants non accompagnés et séparés. Le HCR a aidé des projets dirigés par des ONG, *Fuir l'homophobie* et *Des procédures d'asile sensibles au genre*.

● Solutions durables

Un travail considérable a été réalisé pour promouvoir un rôle accru de l'Europe dans les efforts globaux de réinstallation. Le second projet conjoint de réinstallation de la CICM, du HCR et de l'OIM, financé par le Fonds européen pour les réfugiés (FER), a aidé 17 pays à consolider leurs capacités d'accueil et d'intégration de réfugiés réinstallés grâce à des réunions des acteurs, des cours de formation, à l'échange d'informations et d'autres activités. L'annonce par l'Allemagne d'un quota annuel de réinstallation de 300 places représente un succès encourageant.

Des efforts énergiques pour assurer la réinstallation depuis l'Afrique du Nord ont permis à près de 570 réfugiés de partir pour des pays européens, avec l'annonce de quelque 800 places supplémentaires. Le HCR a aussi soutenu les efforts européens pour réinstaller 230 personnes en quête de protection depuis Malte dans le cadre du projet EUREMA I.

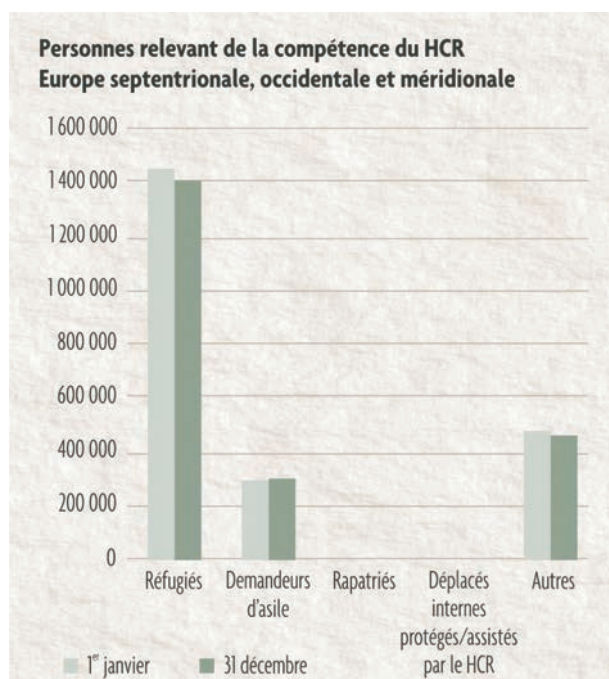
Pour souligner l'importance de l'intégration des réfugiés, le HCR a contribué aux discussions politiques et législatives nationales et de l'Union européenne, et a travaillé sur des stratégies d'intégration dans plusieurs pays, notamment à Malte, sur un projet dont le but était de faciliter l'intégration locale de femmes et d'enfants séparés. En Estonie, le HCR a mis en œuvre deux projets financés par le FER avec l'OIM : le premier à l'intention des enseignants et des élèves, le second pour les journalistes et les étudiants en journalisme. Dans toute la région, des cas choisis ont reçu un soutien pour le regroupement familial.

| Contraintes |

Les difficultés économiques dans beaucoup de pays, le chômage et un sentiment d'insécurité générale ont eu des répercussions négatives sur les attitudes publiques à l'égard des migrants et des réfugiés. Les coupes budgétaires dans le domaine de l'asile ont touché les normes relatives à l'accueil et les programmes d'intégration pour les réfugiés, et la volonté politique a fait défaut pour combler les lacunes de la protection dans les régimes d'asile. Le durcissement des attitudes à l'égard des entrées clandestines et l'application de mesures plus strictes de contrôle aux frontières ont incité les réfugiés à avoir recours à des moyens irréguliers pour obtenir la sécurité en Europe. En général, il a manqué un fort leadership pour lutter contre ces attitudes négatives.

La détention a été utilisée de plus en plus comme moyen de dissuasion aux points d'entrée avant les transferts, ou avant le rapatriement, parfois dans des conditions déplorables et pour des motifs non réglementés par la loi.

Des différences notables dans la pratique et la qualité des régimes d'asile ont conduit à des mouvements secondaires. Dans certains pays, les lacunes de la protection ont remis en question la légitimité du Règlement Dublin. En l'absence de canaux légaux de migration, les régimes d'asile ont aussi été utilisés



pour la migration irrégulière. Des mesures pour faire face à des situations de pressions particulières et d'augmentation brusque des demandes doivent donc inclure des garanties assurant l'accès à la protection des personnes qui en ont besoin.

| Opérations |

En **Albanie**, le HCR a prodigué des conseils juridiques et une assistance à une centaine de réfugiés et de demandeurs d'asile.

En **Allemagne**, le HCR a collaboré étroitement avec les autorités sur les décisions relatives à l'asile, en particulier en rapport avec la violence sexuelle et sexiste. Le HCR a aussi participé à des affaires judiciaires, fournissant des conseils dans plusieurs cas majeurs. Un projet a donné une voix aux jeunes réfugiés en leur permettant de produire un film sur leurs expériences. Le dialogue avec les femmes réfugiées a été rendu possible par un groupe de travail dirigé par le Gouvernement, et des mesures spéciales ont été adoptées pour reconnaître les réalisations professionnelles et éducatives des réfugiés.

En **Autriche**, le HCR a mené une analyse juridique qui a préparé la voie à des changements de la législation nationale sur la prévention de l'apatridie. Des discussions avec des interlocuteurs ont abouti à l'identification de nouveaux domaines de recherche sur l'intégration.

En **Belgique**, le HCR a travaillé étroitement avec ses partenaires à une étude sur l'apatridie. Dans une initiative bienvenue, le nouveau gouvernement a accepté de ratifier la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et d'introduire une procédure pour les apatrides. Le HCR s'est associé aux autorités pour faire face à une augmentation du nombre de demandes d'asile et une crise permanente de l'accueil. Une attention particulière a été accordée à la promotion de solutions de remplacement à la détention et au renforcement de la qualité des décisions en matière d'asile.

La situation est demeurée stable à **Chypre**, où le HCR s'était préparé à des arrivées possibles depuis la Syrie. Ici, les priorités du HCR étaient de surveiller l'accès au territoire et de garantir la libération et un sursis des expulsions de demandeurs d'asile depuis le Nord de Chypre. Le HCR a aussi aidé à prodiguer une assistance pour satisfaire les besoins essentiels.

Le HCR a contribué à renforcer la capacité des autorités nationales chargées de l'asile dans les **États baltes** et les a épaulées pour établir des mécanismes d'identification des demandeurs d'asile présentant des besoins spécifiques. En **Estonie**, le HCR a accordé la priorité à l'octroi d'une aide juridique aux demandeurs d'asile et à l'accès au territoire. En **Lettonie**, le HCR et les garde-frontières nationaux ont signé un accord sur la surveillance des frontières. Le HCR a entrepris de réduire les cas d'apatridie dans la région avec des recommandations sur la législation nationale et la sensibilisation dans les médias locaux.

En **Espagne**, les efforts de plaidoyer ont tourné autour des garanties de la protection dans la maîtrise de la migration, la prévention du refoulement, l'équité et la qualité de la procédure d'asile. Un guide pour les juristes assistant les demandeurs d'asile a été élaboré conjointement avec l'Ordre des avocats de Madrid. Une formation a été dispensée sur la jurisprudence et sur les voies de procédure disponibles devant la Cour européenne des droits de l'homme pour prévenir le refoulement (règle 39). Travaillant avec le Défenseur du Peuple espagnol et le Réseau espagnol contre la traite, le HCR a obtenu des changements sur la législation en matière d'étrangers, notamment l'établissement de recours légaux pour les victimes de la traite.

En **France**, le HCR a eu recours à de nouvelles manières de soutenir les enfants non accompagnés et séparés à Calais. Il a aussi travaillé avec succès avec les tribunaux pour veiller à ce que les mesures prises pour faire face au grand nombre de demandes soient assorties de garanties suffisantes.

Le HCR était présent dans les zones frontalières en **Grèce** pour surveiller l'arrivée de personnes relevant de sa compétence dans les flux migratoires mixtes, faciliter l'accès des demandeurs d'asile aux procédures et veiller à ce que les cas vulnérables soient orientés comme il convient.

En **Irlande**, le HCR s'est servi du matériel multimédia de la campagne « 1 » pour sensibiliser le public au sort des réfugiés, ce qui a abouti à de nouveaux progrès sensibles dans les activités de diffusion. Le travail pour garantir la qualité du régime d'asile et élargir l'accès à la protection subsidiaire s'est poursuivi.

En **Italie**, la participation du HCR aux commissions d'éligibilité a contribué à améliorer les normes des décisions sur l'asile. La présence du HCR, de l'OIM et d'ONG dans le cadre du projet *Praesidium* dans les points d'entrée par mer et les déploiements en réponse à l'urgence en Afrique du Nord ont aidé à garantir l'accès des demandeurs d'asile au territoire et aux procédures.

Au **Luxembourg**, le HCR s'est associé aux autorités pour faire face à une augmentation considérable du nombre de demandes d'asile. Les activités de plaidoyer de l'Organisation ont aussi débouché sur un engagement du Gouvernement à ratifier la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

À **Malte**, le HCR s'est surtout efforcé de faciliter l'intégration locale et de soutenir le transfert et la réinstallation ; ces deux activités ont reçu des fonds spécialement affectés du Gouvernement maltais. La politique de détention est néanmoins demeurée préoccupante.

Aux **Pays-Bas**, le HCR a lancé une étude sur l'apatridie pour faire connaître ce problème méconnu. Des activités pour attirer l'attention sur les besoins spécifiques des réfugiés concernant l'intégration et le regroupement familial se sont aussi poursuivies. En dépit d'un climat politique difficile, le programme de réinstallation aux Pays-Bas continue de constituer une importante contribution à la protection en Europe.

Le travail dans les **pays nordiques** (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède) a été axé sur la sensibilisation, la coopération autour de l'ordre du jour mondial et le soutien de la qualité des régimes d'asile. À ce titre, d'importantes contributions ont été faites par le biais de l'initiative sur la qualité en **Suède**. En **Finlande**, le HCR et le Gouvernement ont mobilisé des femmes réfugiées dans le dialogue sur leurs expériences et leurs besoins. En **Norvège**, le HCR a garanti un engagement de haut niveau dans la discussion sur le changement climatique et le déplacement et a travaillé pour profiler la distinction Nansen. Dans tous les pays nordiques, les jeunes ont été sensibilisés au sort des réfugiés grâce au jeu en ligne *Envers et contre tout*.

Au **Portugal**, les conditions d'accueil et les activités d'intégration ont continué d'être de qualité élevée, en dépit d'une augmentation du nombre de demandes d'asile et de la crise économique. Le quota de 30 places de réinstallation a été rempli en 2011, portant à 137 le nombre de réfugiés réinstallés jusqu'à présent au Portugal.

Au **Royaume-Uni**, le HCR a poursuivi son important travail sur la qualité avec l'Agence nationale chargée des frontières. Il a aussi collaboré en partenariat avec l'ONG *Asylum Aid* pour faire le point de la situation des apatrides. Des discussions avec les autorités sur une procédure de détermination de l'apatridie ont débuté et le travail dans les tribunaux pour améliorer les normes de protection a continué.

En **Suisse** et au **Liechtenstein**, le HCR a eu recours à de nouveaux moyens pour garantir l'intégration des réfugiés. Il a aussi prôné avec succès la réinstallation pour des motifs familiaux de personnes originaires d'Afrique du Nord.

Informations financières

Le budget global de 2011 pour cette sous-région est demeuré assez semblable à celui de 2010. La part la plus importante du budget a été allouée à l'Europe méridionale, y compris la Grèce.

Contributions volontaires pour l'Europe septentrionale, occidentale et méridionale | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PIER 1 Programme pour les réfugiés	Tous les piliers	Total
EUROPE SEPTENTRIONALE, OCCIDENTALE ET MÉRIDIONALE - SOUS-RÉGION			
États-Unis d'Amérique		2 701 000	2 701 000
Europe septentrionale, occidentale et méridionale - Sous-total	0	2 701 000	2 701 000
BELGIQUE - BUREAU RÉGIONAL			
Autriche	173 626		173 626
Belgique	87 669		87 669
France	875 955		875 955
Allemagne		525 624	525 624
Irlande	26 667		26 667
Royaume-Uni	295 525		295 525
Belgique - Bureau régional - Sous-total	1 459 441	525 624	1 985 065
ITALIE - BUREAU RÉGIONAL			
Union européenne	997 724		997 724
Grèce	2 075 873		2 075 873
Organisation internationale pour les migrations	9 461		9 461
Italie	2 411 368		2 411 368
Malte	79 082		79 082
Royaume-Uni	368 056		368 056
Italie - Bureau régional - Sous-total	5 941 564	0	5 941 564
ESPAGNE			
Espagne	582 865		582 865
Espagne - Sous-total	582 865	0	582 865
SUÈDE - BUREAU RÉGIONAL			
Fédération de Russie		300 000	300 000
Suède	29 901		29 901
Suède - Bureau régional - Sous-total	29 901	300 000	329 901
ACTIVITÉS RÉGIONALES			
Union européenne	539 481		539 481
Organisation internationale pour les migrations	35 480		35 480
Donateurs privés aux Pays-Bas	27 049		27 049
Donateurs privés au Royaume-Uni	143 081		143 081
Activités régionales - Sous-total	745 090	0	745 090
Total	8 758 861	3 526 624	12 285 485